

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 05 février 2026

n° 008-26 C

Objet : RS - Attribution de subventions aux associations au titre de la compétence emploi, insertion

- date de convocation le 30 janvier 2026
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 50

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguët
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmaïs - Martin Noblecourt - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Céline Gendron - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Jimmy Bâabâa à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévisse - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Brigitte Bochaton - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de James Hallay à Jean-Marc Léoutre - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martine Lambert à Chantal Giorda - de Gaëtan Pauchet à Thierry Repentin - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier

- conseillers excusés : 20

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Michel Dyen - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Gamen - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Marie Perrier - Claire Plateaux - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Alain Thieffenat - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 05 février 2026

délibération n° 008-26 C

objet **RS - Attribution de subventions aux associations au titre de la compétence emploi, insertion**

Franck Morat, vice-président chargé de la politique de la ville, de l'emploi, de l'insertion et du renouvellement urbain, rappelle que les critères retenus pour l'analyse des demandes de subvention concernent :

- la vérification de l'adéquation entre l'activité statutaire de l'association et le champ de compétence de la Communauté d'agglomération,
- le public accueilli (nombre, typologie, caractéristiques, public de l'agglomération ou hors agglomération...),
- le ressort géographique de l'action (part agglomération / hors agglomération, rayonnement, réciprocité...),
- la finalité / objectif de l'association ou de l'action spécifique conduite par l'association et notamment évaluation quantitative et qualitative de l'action (résultats N-1 et perspectives),
- la réalisation de tout ou partie des actions pour lesquelles, le cas échéant, l'association avait reçu une subvention de Grand Chambéry en 2025.

Une subvention est allouée pour un objet déterminé, un projet spécifique, ou est dédiée au financement global de l'activité associative.

Il est proposé au titre du budget 2026 d'allouer les subventions suivantes aux associations œuvrant en faveur de l'emploi et de l'insertion :

	Versé en 2025	Proposé en 2026
MLJ (Mission locale jeunes du bassin chambérien) : soutien au fonctionnement	200 000 €	215 000 €
Cantine savoyarde : renforcement du pôle orientation / médiation sociale	6 500 €	6 500 €
E2C 73 (Ecole de la 2 ^e chance en Savoie) : soutien aux missions d'accompagnement vers l'emploi durable des jeunes âgés de 16 à 25 ans	45 000 €	45 000 €
Lion's club : organisation du 28 ^e Rallye Emploi	1 500 €	1 500 €
MIFE 73 (Maison de l'information sur la formation et l'emploi Savoie) : - action « Retour à l'emploi et / ou maintien dans l'emploi des publics expérimentés (seniors de plus de 45 ans) »	6 500 €	6 500 €
	6 500 €	6 500 €
PSA Savoie : fonctionnement du pôle d'évaluation sociolinguistique	5 250 €	6 000 €
TOTAL		287 000 €

Compte tenu du montant, les subventions à la MLJ et à l'Ecole de la deuxième chance feront l'objet d'une convention dont le modèle est annexé à la présente délibération.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que l'agglomération est compétente en matière d'emploi et insertion,

Vu l'avis de la commission politique de la ville, emploi, insertion et renouvellement urbain du 16 janvier 2026,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Sylvie Koska, Christian Berthomier ne prenant pas part au vote), décide :

Article 1 : d'approuver le versement des subventions pour un montant de 287 000 € répartis entre différents organismes, selon la proposition ci-dessus,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer les conventions à intervenir.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

008-26 C

Objet de l'acte :	RS - Attribution de subventions aux associations au titre de la compétence emploi, insertion
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations
Date de l'acte :	05 février 2026
Annexe(s) :	Annexe 1

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20260205-lmc1H35252H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H35252H1

Date de transmission en Préfecture :	06 février 2026
Date de réception en Préfecture :	06 février 2026
Date de publication sur le site internet:	vendredi 06 février 2026